

ELECTIONS DES PERSONNELS
(SCRUTIN DE LISTE)

UNIVERSITE DE TOURS

ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS

Election des représentants des personnels au Conseil académique – commission de la formation et de la vie universitaire
Collège des BIATSS

Le Président de l'Université de Tours,

Vu le Code de l'Education,
Vu les statuts de l'Université de Tours,
Vu le procès-verbal des opérations électorales auxquelles il a été procédé le 17 mars 2016,

DECIDE

Article 1er : Les sièges sont attribués aux listes de candidats dans les conditions indiquées ci-dessous :

4 sièges à pourvoir

Inscrits : 1237 Votants : 848 Blancs ou nuls : 42 Suffrages exprimés : 806

Ont obtenu :

LISTE A :	Intersyndicale FSU-CGT-UNSA éducation – Ensemble contre la précarité	160	: voix
LISTE B :	Pour une université créative, ouverte et solidaire	277	: voix
LISTE C :	SNPTES	131	: voix
LISTE D :	Alternative	238	: voix

	Total des voix recueillies par l'ensemble des listes	806	
Quotient électoral :	----- :	----- :	201,5
	Nombre de sièges à pourvoir	4	

Attribution des sièges au quotient : $\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Quotient électoral}} = 2$

Liste A	Intersyndicale	0	: siège	reste : 161
Liste B	Pour une université créative, ouverte et solidaire	1	: siège	reste : 75,5
Liste C	SNPTES	0	: siège	reste : 131
Liste D	Alternative	1	: siège	reste : 36,5

Sièges restant à attribuer selon la règle du plus fort reste : 2

Liste A	Intersyndicale	1	: siège
Liste B	Pour une université créative, ouverte et solidaire	0	: siège
Liste C	SNPTES	1	: siège
Liste D	Alternative	0	: siège

Article 2 : Sont en conséquence proclamés élus : (dans l'ordre de présentation de la liste)

HERVE Christèle	Liste B
LE BRUN Carole	Liste D
MOTTEAU Mireille	Liste A
FROSSARD Cécile	Liste C

Article 3 : Le Directeur Général des Services de l'Université de Tours est chargé de l'affichage de la présente décision.

Fait à Tours, le 21 mars 2016

Le Président,



Loïc VAILLANT